

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE-ACTION INTITULEE

Expérimentation de la mesure unique en protection de l'enfance : quelles réorganisations pour les institutions ? Quels effets dans la mise en œuvre des mesures éducatives à domicile ?

De septembre 2018 à juin 2020

Projet de coopération entre

le Département d'Ille-et-Vilaine, direction enfance/famille, Askoria¹ et Jeudevi²

SOMMAIRE :

I – DES ENJEUX INSTITUTIONNELS REVISITES PAR LES TEXTES LEGISLATIFS.....	P 2
II – UN MORCELLEMENT CROISSANT DES MESURES EDUCATIVES A DOMICILE EN ILLE-ET-VILAINE.....	P 2
III – L'ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE D'UNE EXPERIMENTATION DE LA MESURE UNIQUE EN ILLE-ET-VILAINE.....	P 3
IV – METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	P 6
V - LES OBJECTIFS ET LES RESULTATS ESCOMPTES.....	P 8
LES ANNEXES.....	P 10

- ✓ Annexe 1 : Bibliographie synthétique
- ✓ Annexe 2 : Présentation de l'équipe de recherche et curriculum-vitae des membres de l'équipe

¹ Depuis le 1er septembre 2013, **ASKORIA** reprend et développe les activités de formation professionnelle initiale et continue, de veille, de recherche et de soutien à l'innovation, d'animation et des milieux professionnels et d'ouverture à l'international des trois établissements qu'étaient l'AFPE, ARCADES Formation et l'IRTS de Bretagne. ASKORIA est, en termes d'activités et d'effectifs, le premier organisme de formation aux métiers de l'intervention sociale de France. Implanté sur l'ensemble de la Bretagne, notre organisme accueille chaque année plus de 9 000 personnes en formation, grâce à 200 collaborateurs permanents et plus de 2 000 intervenants associés. ASKORIA est membre de la Plateforme UNAFORIS Bretagne.

² Créée en 2005, **Jeudevi** est une SARL qui produit de la recherche-développement en sciences humaines et sociales, notamment dans les domaines de l'enfance, de l'adolescence, de la jeunesse, de l'éducation et du travail social. Inscrite dans une activité de recherche, Jeudevi est également au service des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des acteurs institutionnels et associatifs, afin de répondre à leurs besoins pour tout type d'accompagnement : formation, assistance à maîtrise d'ouvrage, évaluation, enquête, recherche-action, prospective territoriale.

I – DES ENJEUX INSTITUTIONNELS REVISITES PAR LES TEXTES LEGISLATIFS

La prise en compte des continuités biographiques et des partenariats en protection de l'enfance est de plus en plus nécessaire. Elle apparaît aujourd'hui dans les représentations sociales des acteurs et trouve sa traduction dans les textes réglementaires. La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfance organise ainsi un double changement de perspective en affirmant, d'une part, la nécessité de centrer les interventions sur l'enfant, faisant expressément référence à la convention internationale des droits de l'enfant et, d'autre part, en améliorant la gouvernance nationale et locale en protection de l'enfance. L'affirmation de ce primat de l'intérêt supérieur de l'enfant se décline autour de ses besoins fondamentaux qui doivent permettre, selon l'article L.112-3 du Code de l'action sociale et des familles, de « garantir plus de cohérence et de stabilité dans les parcours des enfants en protection de l'enfance ». Nombre d'experts y voient ni plus, ni moins qu'un changement de paradigme marquant le passage de la protection de l'enfance à la protection de l'enfant.

Suite à la publication de la loi, huit décrets d'application ont immédiatement vu le jour. Plus spécifiquement, le décret n° 2016-1248 du 22 septembre 2016 porte sur la nécessité d'un protocole de mise en œuvre et de coordination des actions de prévention menées en direction de l'enfant et de sa famille pour améliorer la gouvernance locale de la protection de l'enfance. Il prévoit l'établissement, par le Président du Conseil départemental, d'un protocole avec les différents responsables institutionnels et associatifs amenés à mettre en place des actions de prévention en direction de l'enfant et de sa famille. Il « permet de promouvoir et d'impulser les actions de prévention menées dans le département en vue de les développer, d'améliorer leur qualité, leur complémentarité et leur cohérence ». Ce protocole prévoit, concrètement, le recensement des actions à mettre en œuvre sur le département, l'identification des principes communs de prévention, la structuration des actions et la définition de priorités partagées. Mais il suppose aussi de dresser préalablement un état des lieux de la situation locale.

II – UN MORCELLEMENT CROISSANT DES MESURES EDUCATIVES A DOMICILE EN ILLE-ET-VILAINE

Les actions éducatives à domicile en Ille-et-Vilaine concernaient, en 2016, 2999 enfants dont 1187 bénéficiaient d'une mesure administrative et 1812 d'une mesure judiciaire. Le nombre d'enfants bénéficiaires d'une aide éducative à domicile a ainsi connu, entre 2012 et 2016, une évolution de 22 % tous types de mesures confondus. La répartition de celles-ci, près de 40 % pour le secteur administratif et de 60 % pour le secteur judiciaire, laisse également en suspens bien des interrogations : Est-elle liée à un changement de politique du parquet ? A l'augmentation des doubles mesures ? A des changements de pratiques dans les Centres départementaux d'action sociale (CDAS) ? Si la question des fondements de cette répartition se pose, elle interroge aussi fortement les objectifs arrêtés par les décideurs, le juge des enfants et le responsable « Enfance/Famille », pour garantir la continuité de parcours des enfants en Protection de l'enfance.

L'attribution de ces mesures éducatives à domicile, répartie entre cinq opérateurs principaux, contribue à amplifier ce questionnement. L'Association Pour l'Action Sociale et Educative (APASE), l'Association pour la réalisation d'Actions Sociales Spécialisées (ARASS), le Centre de l'enfance (CDE), la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte (SEA) et l'Aide Sociale à

l'Enfance (ASE) ont respectivement en charge 2237, 466, 79, 20 et 340 mesures éducatives. Ces mesures, tant administratives que judiciaires, se subdivisent elles-mêmes en une multiplicité de modalités d'accompagnement éducatif fortement caractérisée par des temporalités différenciées. Le Département d'Ille-et-Vilaine se trouve ainsi confronté à un phénomène croissant de morcellement des mesures éducatives à domicile.

Conformément au décret du 22 septembre 2016 et afin de faire face à ce phénomène, le service Accueil collectif et familial en protection de l'enfance a mis en place une instance de régulation des actions éducatives réunissant, à raison de 2 fois par an minimum, un juge des enfants, un représentant des 4 services d'action éducative à domicile, 3 Responsables Enfance/Famille et 2 représentants des conseillers techniques des C.D.A.S. Placée sous la responsabilité de la cheffe de service, cette instance a vocation à « impulser une dynamique partenariale » centrée sur le partage des données départementales, l'observation des évolutions des besoins et du dispositif, et la mutualisation des pratiques. Les acteurs locaux se sont donc emparés, depuis quelque temps déjà, d'un questionnement autour de la régulation départementale des actions éducatives à domicile. Toutefois, estimant que cette instance de régulation ne constitue pas une réponse suffisante face aux enjeux qu'elle censée prendre en charge, le Département souhaite aujourd'hui s'engager, avec l'expérimentation d'une mesure unique, dans un nouveau projet de coordination des mesures éducatives à domicile.

Soulignons enfin, que nombre de ces acteurs locaux sont familiarisés avec les dynamiques de recherche-action. Celles-ci ont effectivement été mises en œuvre dans le cadre de création de mesures d'Accompagnement Educatif à Domicile Familial Global (AEDFG) et d'actions alternatives au placement. Ce ne sont pas moins de 5 Centres départementaux d'action sociale (Guichen, Semnon, Fougères, Marches de Bretagne et Vitré), pour les premières, et 4 Centres départementaux d'action sociale (Janzé, Rennes « Les Champs Manceaux », Rennes « Maurepas » et « Marches de Bretagne »), pour les secondes, qui ont été directement impliquées. Centrées sur les pratiques et l'exercice du métier, elles ont été fortement investies par les acteurs de terrain qui en ont unanimement dressé un bilan très positif. Les conditions sont donc aujourd'hui réunies, en Ille-et-Vilaine, pour engager avec les acteurs de terrain une nouvelle dynamique d'innovations éducatives.

III – L'ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE D'UNE EXPERIMENTATION DE LA MESURE UNIQUE EN ILLE-ET-VILAINE

Un projet d'expérimentation porté par une forte volonté politique

Un séminaire, réunissant 15 départements (Côtes d'Armor, Côte d'Or, Drôme, Essonne, Finistère, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Haute-Savoie et Saône-et-Loire), s'est déroulé à Rennes les 26 et 27 septembre 2016. Il a contribué à lancer une réflexion collégiale autour de la mise en œuvre d'une mesure unique dans chacun de ces départements. Suite à cette initiative, la Direction « Enfance/Famille » d'Ille-et-Vilaine a initié, en novembre 2016, une enquête, articulée autour de 5 questions principales à destination des partenaires en charge des mesures éducatives à domicile (APASE, ARASS, CDE et SEA) et de ses équipes de Centre départementaux de l'action sociale. Ces différents partenaires ont élaboré, en retour, des notes techniques visant à clarifier leur perception et positionnement à l'égard de ce dispositif. Ces notes ont ensuite fait l'objet d'un rapport qui a été transmis à

l'Assemblée départementale. Pour l'essentiel, les partenaires locaux considèrent la mesure unique comme une évolution logique du milieu ouvert dans le Département sous réserve, cependant, de s'appuyer sur les enseignements de la récente diversification des actions éducatives.

S'appuyant sur ces démarches de mobilisation des acteurs de terrain, l'Assemblée départementale, par sa délibération du 30 juin 2017, a validé l'expérimentation de la mesure unique sur un ou plusieurs territoires du département en considérant toutefois, en s'adressant aux différents partenaires, que :

« Cette nouvelle approche de l'accompagnement éducatif, si elle peut séduire par la place laissée à la mobilisation familiale, vient bousculer l'organisation actuelle du dispositif de protection de l'enfance et suppose, sous réserve de votre accord, une seconde phase pour sa déclinaison opérationnelle afin d'identifier et d'en mesurer les impacts pour tous les acteurs agissant aujourd'hui pour cette politique publique. A partir de là, il s'agit de repérer les changements attendus pour chacun d'eux, les coopérations possibles pour s'inscrire dans cette nouvelle logique de mesure unique et avec le souci majeur de maîtriser nos dépenses. Ce chantier sera donc amené à se poursuivre selon une méthodologie définie et dans une démarche de mode projet »

L'Ille-et-Vilaine affiche ainsi, par cette délibération, sa volonté politique de prendre acte du morcellement des mesures en protection de l'enfance, de l'enjeu de renforcement des continuités entre les mesures et intervenants sociaux et de la nécessité d'une fluidité accrue dans les passages entre aide administrative et décision judiciaire, et réciproquement.

En l'état d'avancée de la réflexion des acteurs départementaux, l'expérimentation de la mesure unique aurait pour finalité de se substituer progressivement aux différentes mesures éducatives à domicile. Cette mesure éducative unique, exercée dans le milieu de vie de l'enfant et s'appuyant sur le Projet pour l'Enfant (PPE), pourrait être décidée, d'une part, par le Tribunal pour enfants avec comme destinataire le Président du Conseil Départemental ou, d'autre part, dans un cadre contractuel, entre les parents et le Responsable Enfance/Famille du Département. La mesure unique serait alors envisagée comme l'élaboration d'un dispositif de soutien éducatif qui, tout en apportant des réponses basées sur les besoins évalués des enfants et de leurs familles, pourrait évoluer en nature (administrative/ judiciaire), contenu (interventions individuelles/collectives) et intensité. Elle pourrait s'appuyer sur cinq principes :

1. Des objectifs arrêtés par le décideur (Juge des Enfants/Responsable Enfance/Famille) pouvant varier en intensité d'accompagnement selon les modalités arrêtées par celui-ci lors de la prise de décision ;
2. Un accompagnement garantissant la continuité des interventions (responsabilité du Département), la fluidité des passages entre administratif et judiciaire et réciproquement et la traçabilité des modes d'intervention ;
3. Des modalités d'intervention dont les composantes se nourrissent d'actions individuelles et collectives ;
4. Une participation effective des détenteurs de l'autorité parentale aux réunions de synthèse ;
5. Des temps de coordination programmés sur l'année entre juges des enfants et Responsable Enfance/Famille intervenant sur un même territoire ainsi qu'entre

Responsable Enfance/Famille et Responsables associatifs ou du CDE. Ces séquences de coordination auront vocation à faire le point sur le déroulement des mesures.

Dans cette perspective de mise en œuvre du projet expérimental, le Département s'apprête à recruter un chef de projet qui sera placé sous la responsabilité directe de Mme Véronique Le Guernigou, Directrice Enfance/famille. Elle souhaite, par ailleurs, démarrer ce projet avec l'appui d'une équipe de recherche « afin de mesurer plus finement les enjeux, les risques en termes organisationnels en termes de partenariat, mais aussi les leviers, identifier le périmètre d'action, mieux connaître les expériences éventuelles d'autres départements sur ce sujet, travailler avec les partenaires et notamment les autorités judiciaires et les associations prestataires, accompagner les équipes afin d'aider à la construction des outils en valider scientifiquement le contenu, la pertinence. »

Un projet d'accompagnement scientifique

Les récents textes réglementaires soulignent, de manière extrêmement convergente, la nécessité de garantir une continuité, une cohérence et une stabilité de parcours pour l'enfant en protection de l'enfance. Ces notions très polysémiques définissent ainsi en creux les difficultés que les acteurs politiques et professionnels sont invités à dépasser : les ruptures et discontinuités dans l'accompagnement éducatif. Toutefois, ces notions, qui s'interpellent mutuellement, laissent ces mêmes acteurs face à leurs propres représentations. La question d'une appropriation collective et partagée de ces notions est ainsi explicitement posée. Dans le cadre de ce projet de recherche, ces notions complexes nous invitent à dresser un état des lieux sur le déploiement des mesures éducatives à domicile en Ille-et-Vilaine. Les connaissances de la situation actuelle sur l'articulation entre le judiciaire et l'administratif, les continuités et discontinuités éducatives, l'intensité des mesures, les modalités de révision des mesures ou encore la participation des familles aux décisions qui les concernent, restent effectivement à réaliser. Qu'en est-il concrètement au-delà de l'idée même que l'on peut s'en faire ? La co-construction de ces connaissances préalables doit favoriser, outre son effet mobilisateur pour les acteurs, l'exploration des conditions de faisabilité d'une expérimentation autour de la mesure unique.

Il reste que les fondements de cette nouvelle orientation en protection de l'enfance nous sont livrés par les textes réglementaires eux-mêmes. Ils font expressément référence à la fois aux droits de l'enfant (CIDE) et à la déclinaison de son intérêt supérieur autour de ses besoins fondamentaux. Si le premier point s'impose aux acteurs de la protection de l'enfance, le second, concernant la définition des besoins fondamentaux de l'enfant, a fait l'objet, quant à lui, d'une démarche nationale de consensus. Cette démarche s'est appuyée sur une bibliographie de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), un comité de 15 experts, des auditions, des entretiens individuels ainsi que des contributions diverses et s'est conclue par une journée de débat public le 19 janvier 2017 en présence de 250 participants. Autant le dire clairement, il s'agit aujourd'hui d'un document de référence pour l'ensemble des acteurs, élus et professionnels, de la protection de l'enfance. Il convient d'ailleurs de bien prendre la mesure de cette notion de besoins pour des enfants dont le développement est compromis par des contextes de vulnérabilité familiale auxquels ils doivent faire face. Il convient donc de prendre en compte leurs besoins spécifiques qui s'expriment, notamment, à travers des troubles de l'attachement.

Dans la continuité des travaux de Spitz (1947), Harlow (1958) et Lorenz (1970), le psychiatre et psychanalyste John Bowlby (1969) a effectivement mis en évidence les mécanismes de

formation et de développement des relations d'attachement en croisant les apports de la psychanalyse avec ceux de l'éthologie. La théorie de l'attachement repose sur le constat que l'enfant a, dès ses premiers mois d'existence, un besoin vital d'établir un lien sélectif avec un adulte. Il s'agit pour lui de trouver une figure d'attachement stable, prévisible, accessible, capable de comprendre ses besoins et d'apaiser ses tensions et lui permettant de se sentir en sécurité. Si les enfants sécurisés représentent environ 65 % des cas, les études démontrent que la proportion des enfants insécurisés en protection de l'enfance est significativement plus élevée que pour tous les autres. Ces études ont également démontré que les enfants bénéficiant d'une relation sécurisante développent davantage de compétences sociales que les enfants insécurisés. En ce sens, les récents textes réglementaires semblent avoir pris en compte les besoins spécifiques des enfants suivis en protection de l'enfance. Ils considèrent le besoin de sécurité (englobant le besoin physiologique, de santé, de protection et de sécurité affective et relationnelle) comme un « méta-besoin » « surplombant » tous les autres besoins au sens qu'il en constitue un prérequis, une base. Par ailleurs, dans le cadre de la démarche de consensus, les experts ont également retenu comme besoins fondamentaux universels, « le besoin d'expériences et d'exploration du monde, le besoin d'un cadre, de règles et de limites, le besoin d'estime de soi et de valorisation de soi et le besoin d'identité » ; l'ensemble de ces besoins constituant « la carte des besoins fondamentaux universels de l'enfant ».

Cependant, loin de clore les débats autour des continuités et ruptures dans le parcours des enfants en protection de l'enfance, cette notion de besoin nous invite, au contraire, à les alimenter en raison des limites qui lui sont propres. Notons ainsi que les connaissances actuelles retiennent plutôt une approche interdépendante et contextuelle des besoins entre eux, plus qu'une approche hiérarchique de ceux-ci. De même, on peut considérer que les besoins, tout en restant de mêmes types globalement, se révèlent différemment selon les âges de l'enfant. Les besoins du bébé, de l'enfant et de l'adolescent peuvent ainsi connaître des variations sensibles dans leur expression. Cette notion de besoins peut être encore questionnée à l'aune du genre ou de l'environnement socioculturel de l'enfant. Plus globalement, le recours à la notion de besoin ne saurait effectivement éluder la complexité du développement de l'enfant, ni se dispenser d'une interrogation concernant celui qui est en charge de la détermination des besoins de l'enfant.

L'expérimentation de la mesure unique en Ille-et-Vilaine, telle qu'elle a été prédéfinie, se doit donc de laisser largement ouvert ce questionnement autour des continuités et ruptures dans le cadre d'un accompagnement éducatif à domicile centré sur l'enfant, ses besoins fondamentaux et son projet. Elle suppose effectivement d'être interrogée par une production de connaissances se déployant à un triple niveau : macrosociologique dans sa dimension de politique intersectorielle et locale, mésosociologique à travers les stratégies d'action de ses différents opérateurs et microsociologique dans les interactions entre les acteurs et leurs pratiques. Dans cette perspective, nous entendons, plus particulièrement nous saisir de deux questions de recherche énoncées dans l'appel à projet thématique :

- Quel est l'impact des différents types de rupture s'agissant des parcours des enfants et des jeunes accompagnés en protection de l'enfance, et comment peut-on l'estimer ? Quelles conséquences pour la pratique ?
- Quelles continuités peuvent et doivent être encouragées s'agissant des pratiques en protection de l'enfance, et au moyen de quels outils ou supports ?

Notre recherche entend ainsi poursuivre **trois objectifs principaux** :

1. Mieux comprendre la situation actuelle et les conditions de faisabilité d'une expérimentation de la mesure unique

- Produire des connaissances sur la situation actuelle en matière d'aide éducative à domicile : continuités et discontinuités éducatives ; articulation judiciaire / administratif ; intensité des mesures, modalités de révision des mesures ; participation des familles aux décisions qui les concernent ; qualité des relations familles/travailleurs sociaux.
- Identifier les leviers et les freins pour expérimenter la mesure unique, du point de vue des différents protagonistes, au plan départemental (justice, Département, associations habilitées, travailleurs sociaux, familles), et interdépartemental (mobilisation des Départements associés au séminaire interdépartemental organisé à Rennes en 2016) : coordination des institutions ; stratégies opérationnelles ; pratiques professionnelles.

2. Produire des connaissances et alimenter une expérimentation en cours de déploiement

- Mobilisation et accompagnement de territoires expérimentaux et d'un groupe de travail départemental.
- Analyse approfondie des mesures éducatives uniques sur des territoires pilotes, du point de vue des différents protagonistes : continuités et discontinuités éducatives ; intensité des mesures, modalités de révision des mesures ; participation des familles aux décisions qui les concernent ; qualité des relations familles/travailleurs sociaux ; qualité des relations familiales.
- Analyse comparative des mesures éducatives classiques sur des territoires témoins.

3. Disséminer les conclusions et contribuer au déploiement de la mesure unique dans les autres départements intéressés

- Finaliser nos conclusions au plan départemental et formuler des préconisations : pertinence et conditions de faisabilité de la mesure unique ; coopérations interinstitutionnelles ; stratégies opérationnelles ; postures professionnelles ; définition de critères d'évaluation de l'efficacité à moyen terme (alternatives au placement ; nombre d'intervenants sur les situations ; gestion des crises ; temporalité des mesures ; proportions administratif/judiciaire)
- Disséminer les résultats de cette expérimentation auprès des Départements sensibilisés à la question, et auprès des acteurs de la protection de l'enfance au plan national.

IV – METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Ces activités de recherche s'inscrivent dans une étroite coopération entre la Direction Enfance Famille du département (recrutement d'un chef de projet en septembre 2018), Askoria (en la personne de Patrick Lecaplain), et JEUDEV I (Christophe Moreau). Les tâches sont réparties entre ces 3 intervenants, et les temps de travail indiqués ci-dessous sont répartis à parité entre Askoria et JEUDEV I.

Phase 1 : discontinuités et ruptures : état de l'art et faisabilité de la mesure unique

Objectifs :

- Produire des connaissances sur la situation actuelle en matière d'aide éducative à domicile : continuités et discontinuités éducatives ; articulation judiciaire / administratif ; intensité des mesures, modalités de révision des mesures ; participation des familles aux décisions qui les concernent ; qualité des relations familles/travailleurs sociaux.
- Identifier les leviers et les freins pour expérimenter la mesure unique, du point de vue des différents protagonistes, au plan départemental (justice, département, associations habilitées, travailleurs sociaux, familles), et interdépartemental (mobilisation des départements associés au séminaire interdépartemental organisé à Rennes en septembre 2017) : coordination des institutions ; stratégies opérationnelles ; pratiques professionnelles.

Etude documentaire : 2 journées

- *Textes de lois : LOI n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, LOI n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant et ses décrets d'application. (Chargé de projet du Département)*
- *Documents internes au Département : comptes rendus instance de régulation des actions éducatives à domicile, délibération assemblée départementale du 17 juin 2017, comptes rendu du séminaire interdépartemental des 26 et 27 septembre 2017, notes techniques produites en réponse au questionnaire soumis aux partenaires, par l'APASE, l'ARASS, la SEA 35 et le Centre de l'enfance en novembre 2016. (Chargé de projet du Département)*
- Littérature internationale : Québec, Suisse, littérature anglo-saxonne.

Campagne de 40 entretiens approfondis : 10 journées

- Professionnels de la protection de l'enfance : 20 entretiens
 - 3 Juges des enfants (Rennes, Saint Malo), Conseiller technique santé de la Direction Territoriale Protection Judiciaire de la Jeunesse.
 - Associations habilitées : APASE, SEMO, Centre de l'Enfance.
 - Département : Vice-Présidente en charge de la protection de l'enfance Directrice « Enfance-Famille » ; responsables de CDAS ; cheffe de service Accueil en protection de l'enfance ; responsable ODPE.
 - Acteurs de pédopsychiatrie : hôpital, Maison des adolescents.
- Représentants de parents : 20 entretiens
 - Représentants de parents : 20 entretiens.

- Parents accompagnés : mesures classiques et mesures Accompagnement Educatif à Domicile Familial Global (AEDFG). L'AEDFG est expérimenté dans le département depuis février 2014. Elle a permis par l'internalisation de mesures, au partenaire (APASE) de réaliser les actions éducatives renforcées. Cet accompagnement vise aussi à favoriser la mise en place d'un projet global d'accompagnement des familles en utilisant l'ensemble des compétences des professionnels du service Vie Sociale de l'agence (animateurs éducatifs, éducateurs sportifs, bibliothécaires de la Médiathèque départementale, agent de développement social local...), en s'appuyant sur le réseau local de proximité (centre de loisirs, centres socioculturels, associations diverses...) et en diversifiant les modes de réponse (interventions individuelles, en binômes, actions collectives, groupes de paroles...) L'expérimentation a été menée initialement dans cinq CDAS puis désormais dans neuf.
- Association et comités : ATD quart monde, comité d'usagers CDAS de la Baie.

Contribution interdépartementale : (Chargé de projet du Département)

- *Consultation des départements associés au séminaire interdépartemental organisé à Rennes entre mai et novembre 2016 : intentions eu égard à la mise en œuvre de la mesure unique (Calvados, Haute-Savoie, Loire-Atlantique, entres autres, sont très avancés dans la réflexion) ; freins et leviers identifiés.*

Phase 2 : Expérimentation de la mesure unique, pendant 12 mois

Objectifs :

- Mobilisation et accompagnement de territoires expérimentaux et d'un groupe de travail départemental.
- Analyse approfondie des mesures éducatives uniques sur des territoires pilotes, du point de vue des différents protagonistes : continuités et discontinuités éducatives ; intensité des mesures, modalités de révision des mesures ; participation des familles aux décisions qui les concernent ; qualité des relations familles/travailleurs sociaux ; qualité des relations familiales ; impacts organisationnels pour les partenaires (Apase, Semo, CDE, juges et des affaires familiales) effets sur les relations entre le Département et les partenaires (Apase, Semo, CDE, juges des enfants et des affaires familiales).
- Analyse comparative des mesures éducatives classiques sur des territoires témoins.

Mobilisation et suivi d'un groupe expérimental dans le département : 5 journées, soit 10 réunions de 10 H regroupant le Département, Askoria et JEUDEV I

- Repérage et mobilisation de 2 à 4 CDAS expérimentaux, à partir des CDAS ayant expérimenté l'AEDFG.
- Animation d'un groupe de travail départemental à intervalles réguliers, ou de rencontres régulières avec le chef de projet du Département : mensuelle en 2018, puis trimestrielle par la suite.

Analyse approfondie d'une vingtaine de situations sur les territoires pilotes (2 à 3 CDAS) – 10 journées

- Entretiens collectifs avec les travailleurs sociaux du Département et des associations habilitées : cadres, travailleurs sociaux, TISF...

- Entretiens avec les familles (charte déontologique validée en amont par le comité d'éthique).
- Suivi de réunions de synthèse, des rencontres autour du Projet pour l'Enfant.

Analyse comparative des mesures éducatives classiques sur des territoires témoins : 2 CDAS comparables aux CDAS pilotes en termes sociodémographiques ; – 2 journées

- Entretiens collectifs avec les travailleurs sociaux du département et des associations habilitées : cadres, travailleurs sociaux, TISF...
- Entretiens avec des familles.
- Suivi de réunions de synthèse, des rencontres autour du Projet pour l'Enfant.

Phase 3 : Conclusions, perspectives, et dissémination : 5 journées

Objectifs :

- Finaliser nos conclusions au plan départemental et formuler des préconisations : pertinence et conditions de faisabilité de la mesure unique ; coopérations interinstitutionnelles ; stratégies opérationnelles ; postures professionnelles ; définition de critères d'évaluation de l'efficacité à moyen terme (alternatives au placement ; nombre d'intervenants sur les situations ; gestion des crises ; temporalité des mesures ; proportions administratif/judiciaire).
- Disséminer les résultats de cette expérimentation auprès des départements sensibilisés à la question, et auprès des acteurs de la protection de l'enfance au plan national.

Groupe de travail départemental pour finaliser les conclusions

Echange interinstitutionnel au plan départemental : Département, associations habilitées justice, pédopsychiatrie, associations (ATD quart Monde) et représentants d'usagers (comités d'usagers).

Croisement des résultats de la recherche avec les études menées dans le cadre du renouvellement du volet A de la convention de partenariat entre le Conseil départemental et Askoria

- L'évolution des prises en charge au titre de l'ASE en Ille-et-Vilaine (prise en charge physique et mesures à domicile), comparaison nationale, avec des départements similaires, en infra-départemental en observant l'effet des AAP, de l'AEDFG notamment.
- Dispositifs de soutien aux transitions à la vie adulte et devenir des jeunes majeurs au sortir de l'ASE.

Rédaction d'un rapport final

Publications : 1 fascicule mis en forme par le Département d'Ille-et-Vilaine; articles scientifiques et publications professionnelles.

A prévoir ultérieurement, dans le prolongement de la présente recherche : Séminaire interdépartemental sur une journée

ANNEXES

ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE SYNTHETIQUE

ANESM. Axe-La prise en compte de l'intérêt de l'enfant et de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs. Paris : Anesm, 2015 (Repères pour les établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives), 41 p.

Bauman Z., 2016, La vie liquide, Millau, Fayard, coll. Pluriel, 251 p.

Callu (Elisabeth) et Frechon (Isabelle), « De la prise en charge à l'autonomie... », Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne], n°8 | Automne 2009, mis en ligne le 07 janvier 2010, consulté le 09 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/6447>.

Défenseur des droits l'enfant, Enfants confiés, enfants placés : défendre et promouvoir leurs droits, Rapport 2011 consacré aux droits de l'enfant, p 14-35.

Défenseur des droits de l'enfance, Droits de l'enfant en 2017 - Au miroir de la Convention internationale des droits de l'enfant, p 23-29.

Four (Pierre Alain), Viévard (Ludovic) avec la collaboration de : Marie-Clémence Le Pape, Université Lumière Lyon 2, Maël Dieudonné, Université Lumière Lyon 2, Sébastien Roché, CNRS, Rénover les modes d'action des travailleurs sociaux en protection de l'enfance, Introduction à une recherche-action volume 1 : le rapport, Décembre 2015, p. 34-37.

Frechon (Isabelle) et Robette (Nicolas), « Les trajectoires de prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement », Revue française des affaires sociales, n° 1-2, 2013, p. 123-143.

Jaeger (Marcel), « L'actualité et les enjeux de la coordination des actions et des dispositifs », Vie sociale 2010/1 (N° 1), p. 13-23. DOI 10.3917/vsoc.101.0013.

Martin-Blachais (Marie-Paule), rapport remis à Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes, Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, 2017.

ONPE, Douzième rapport au Gouvernement et au Parlement, La découverte, Décembre 2017, p 19-40

ODAS, Résultats de l'enquête nationale « Bilan et perspectives de la protection de l'enfance, 2017, 8 p.

Potin E., 2012, Enfants placés, déplacés, replacés : parcours en protection de l'enfance, Toulouse, Érés, 218 p.

Potin (Emilie), « Protection de l'enfance : parcours scolaires des enfants placés ». Politiques sociales et familiales, juin 2013, n°112, pp. 89-110.

Robin (Pierrine) et Severac (Nadège). « Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction ». Recherches familiales, 2013/1, n°10, pp. 91-102.

Robin (Pierrine), « Entrer par les coulisses dans les parcours en protection de l'enfance : une approche par les pairs », Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne], 19 | Automne 2017, mis en ligne le 15 janvier 2018, consulté le 24 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/8517>.

Rosa H., 2010, Accélération, une critique sociale du temps, Paris, La découverte, 474 p.

Savard N. (coord). Dossier thématique de l'ONED. La théorie de l'attachement : une approche conceptuelle au service de la Protection de l'Enfance. 2010. 138p. Disponible sur : http://www.oned.gouv.fr/system/files/publication/dossierthematique_theoriedelattachement_5.pdf

Sellenet (Catherine), La santé des enfants accueillis en établissements de protection de l'enfance, L'exemple de la Loire-Atlantique, Rapport de recherche réalisé pour et financé par l'ONED, 2013, 111 p.

Tillard (Bernadette), Lemoine (Maryan) et Bruggeman (Delphine), « Itinéraire de place en place : l'exemple de Kelly », Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne], n°8 | Automne 2009, mis en ligne le 18 janvier 2010, consulté le 02 octobre 2016. URL : <http://sejed.revues.org/6431>.

ANNEXE 2 : L'EQUIPE DE RECHERCHE est composée de deux chercheurs qui ont collaboré depuis 2006 sur différents travaux, notamment trois programmes européens (Programme Daphné de la commission européenne sur la réduction des violences), et une recherche action sur la gouvernance de la protection de l'enfance en Ile et Vilaine et les alternatives au placement.



Patrick LECAPLAIN, éducateur spécialisé de formation initiale et docteur en sociologie, est consultant formateur à Askoria, membre associé du C.R.E.A.D, laboratoire de Rennes2, membre du GIS Hybrida IS. Il a mené de nombreuses missions d'études et de recherche, en France, en Europe et au Québec. Il est principalement engagé, depuis 2006, dans une démarche de Recherche & Développement en éducation spécialisée. Il a été responsable, de 2013 à 2017, d'une recherche-action en protection de l'enfance centrée sur les alternatives au placement menée avec collaboration avec le Département d'Ille-et-Vilaine.



Christophe MOREAU est sociologue et directeur de JEUDEV I (JEU nesse – DEVELOPPement – Intelligents, activité de recherche développement en sciences humaines et sociales - www.jeudevi.org), qu'il a fondée en 2005. Il est docteur en sociologie, et dispose d'une vingtaine d'années d'expérience dans la recherche sur la personne humaine et l'accompagnement des politiques publiques, notamment en matière de d'éducation, de jeunesse et de travail social. Il a récemment réalisé une recherche pour l'ONED sur les séjours de rupture, et travaillé pour la Protection Judiciaire de la Jeunesse sur les questions de santé des jeunes sous-main de justice.

Parmi leurs publications significatives et récentes citons :

A paraître :

- Lecaplain P. et al., Le développement de stratégies de prévention en Protection de l'enfance : résultats et enseignements d'une recherche-action en Ile-et-Vilaine, « Le sociographe », 2018, n° 61, 12 p.
- Lecaplain P. et al., Des références partagées pour des alternatives au placement du bébé en danger, « EMPAN », 2018, n° spécial sur les bébés, 9 p.

Récemment paru :

- Lecaplain P., 2017, Les stratégies identitaires des éducateurs : rapports au métier et carrières dans un contexte de mutations institutionnelles, Editions universitaires européennes, 580 p.
- Lecaplain P. et al., « Un dispositif d'étude de la transférabilité de pratiques québécoises pour soutenir des expérimentations françaises en protection de l'enfance », in (dir.) Monceau G. et Molina Y., Les formations du secteur social. Publics, pédagogie, formateurs, Presses de l'EHESP, 2017, pp. 201-207.
- Moreau Christophe, 2017, Un bilan des collaborations CJC-PJJ, in « Protéger la jeunesse contre l'usage et le trafic de drogues », sous la direction de Luc-Henry Choquet, 284 pages, les Editions LEN.
- Moreau Christophe, 2017, Structurer la politique territoriale sur le champ des addictions dans une optique de promotion de la santé », DIR PJJ Sud Est, MILDECA.
- Moreau Christophe, 2014, Séjours de rupture, adolescents en crise, et cheminement des parents ; ruptures, transitions et reconstructions : les spécificités d'une prise en charge peu reconnue, ONED.
- Moreau Christophe, 2013, Chapitre « France », in Juveniles deprived of liberty - Basis, Approaches, Perspectives, Université de Luxembourg, 2013.

- LECAPLAIN Patrick et Moreau Christophe, 2013, “Violence prevention and resilience promotion in schools ; report about the international research project STRONG, Supportive tools for resilient, open minded and non violent grassroots work in schools”, Klaus Fröhlich-Gildhoff (eds.), *Series on childhood and adolescence research*, vol. 6, Protestant University of Applied Sciences in Freiburg.
- LECAPLAIN Patrick et Moreau Christophe, 2011, “Developing quality-based support for young people with violent behaviour, Experiences and results of a european research-practise transfer project”, Klaus Fröhlich-Gildhoff (eds.), *Series on childhood and adolescence research*, vol. 5, Protestant University of Applied Sciences in Freiburg.
-
- Moreau Christophe, 2011/2014, Mission d’accompagnement du projet de service vie sociale de l’agence départementale du pays des Vallons de Vilaine, Conseil Général 35.
- LECAPLAIN Patrick, « *Jeunesse à risques et dysfonctionnements des services de la protection de l’enfance : comment penser les pratiques d’accompagnement de jeunes désignés comme violents ?* », Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne], n°7 | Printemps 2009.
- LECAPLAIN Patrick et Moreau Christophe, 2008, “Professional support for violent young people, Results of a comparative European study”, in Klaus Fröhlich-Gildhoff, Annegret Wigger, Patrick Lecaplain, Ove Svensson, Zofia Waleria Stelmaszuk (Eds.), *Contributions to childhood and adolescence research*, vol. 3, Protestant University of Applied Sciences in Freiburg.

Christophe MOREAU

Né le 10/12/70 à Cholet (49)

Vie maritale, 4 enfants

06 85 60 17 87

Email : moreau@jeudevi.org



DIPLOMES UNIVERSITAIRES

- 2002** Thèse de Doctorat de sociologie : « La jeunesse à travers ses raves. L'émergence à la personne et sa régulation par le monde adulte : le cas des fêtes techno », sous la dir. d'A. Huet, Univ. Rennes 2, déc. 02 (Jury composé de Mme M. Hirschorn, M. G. Saez, M. JC. Quentel,)
- 1996** DEA Sciences Humaines : “ Les soirées rave ; l'émergence de nouvelles pratiques festives et leurs significations ”, sous la direction d'Armel. Huet, Université Rennes 2, oct. 96.
- 1993/95** Licence et Maîtrise de sociologie, Rennes 2.
- 1988/92** DEUG et Licence de Philosophie, Université Rennes 1

ACTIVITES DE RECHERCHE

- 2012-2017** **Gérant de la société JEUDEV I**
Chercheur associé à la chaire de recherche sur la jeunesse (EHESP Rennes),
Chercheur collaborateur au centre jeunesse / Institut universitaire de Québec
- 2005-2012** **Gérant de la société JEUDEV I ; chercheur associé au LARES/CIAPHS/Université Rennes 2**
- 2000-2005** Chargé de recherches au LARES (Laboratoire de recherches en Sciences Humaines et Sociales de l'Université Rennes 2)
- 1999-2000** Attaché de Recherches au LARES
- 1997-1999** Jeune chercheur au LARES

ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT

- 2005-2015** Chargé de cours pour les Universités Rennes 1, Rennes 2, Brest
Vacataire à L'institut Régional du Travail Social
- 2003-2005** Agent Temporaire d'Enseignement et de Recherche, Université Rennes 2
Intervenant vacataire à l'Institut Régional du Travail Social
- 2000- 2003** Chargé de cours, Université Rennes 2, Université Bretagne Sud
Intervenant vacataire à l'Institut Régional du Travail Social
- 1996 – 2000** Agent Temporaire Vacataire, Université Rennes 2
Intervenant vacataire à l'Institut Régional du Travail Social

AUTRES RESPONSABILITES

- Administrateur bénévole de l'ADSCRIP, centre social du Pays de Plélan-le-Grand
- Membre du comité scientifique de la Fondation pour la Recherche en Alcoologie, sous l'égide de la Fondation de France.

Patrick LECAPLAIN

Né le 13/01/1958 à Rennes (35)

Vie maritale, 2 enfants

06 88 65 26 27

Email : patrick.lecaplain@askoria.eu



DIPLOMES UNIVERSITAIRES

- 2012** Thèse de Doctorat de sociologie : « Du travail sur l'identité aux identités du travail : stratégies et types de négociation identitaire chez les éducateurs spécialisés d'Ille-et-Vilaine », sous la dir. Dominique Martin, Université de Grenoble, juin. 12 (A. Blanc, Br. Bouquet, M. Loriol, F. Piotet).
- 1999** D.E.S.S. Politiques d'emploi et développement social des organisations : L'acteur contre le système, combinaison des logiques de l'action et carrières de jeunes en situation précaire dans un quartier rennais, dir. L. Gruel, Rennes 2, Université de Haute Bretagne.
- 1998** D.H.E.P.S Ingénierie de formation pour Adultes : Le miroir de la discorde, négociation identitaire et déviance juvénile dans un quartier rennais, 320 p., dir. L. Gruel, Collège coopératif de Bretagne, université Rennes 2
- 1985** Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, I.R.T.S de Bretagne.

ACTIVITES DE RECHERCHE

- 2016-2018** : Recherche-action en cours, après 2 séjours d'étude au Québec, sur le développement d'expérimentations dans le champ des Techniques Cognitivo- Comportementales en partenariat avec l'Institut Thérapeutique, Pédagogique et Educatif de l'Association pour l'Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficulté (AAJD) à Saint-Lô.
- 2013-2017** : Responsable du volet A de la recherche-action, « Alternatives au placement », Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (35).
Chercheur dans le cadre d'une étude sur le décrochage scolaire avec le Conseil régional de Bretagne
Chercheur dans le cadre d'un programme de recherche financé par l'A.N.R sur les inégalités éducatives, sous-tâche consacrée au Programme de réussite éducative.
- 2013** : Responsable d'une formation au Québec consacré à l'étude de transférabilité de pratique professionnelles québécoises en protection de l'enfance auprès des travailleurs sociaux des Conseil Départementaux d'Ille-et-Vilaine et de Meurthe-et-Moselle
Intervenant en analyse de pratiques auprès de professionnels de la protection de l'enfance (M.E.C.S, Accueil d'urgence, etc.)
- 2006-2013** : Chercheur, responsable de 3 projets européens, de 2 ans chacun, financés par le programme Daphné en coopération avec cinq pays européens (Allemagne, Pologne, Portugal, Suède, Suisse)

ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT

- 2006-2018** : Formateur en formation continue et développement auprès de plus de 70 établissements et services en travail social.
- 1999-2006** : Formateur puis responsable de la formation d'éducateur spécialisé par voie d'apprentissage

AUTRES RESPONSABILITES

- Membre associé du Centre de Recherche sur l'Éducation les Apprentissages et la Didactique EA n°3875 de Rennes2
- Membre du Groupement d'Intérêt Scientifique Hybrida IS